

Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Agences Audiovisuelles

Au 01 mai 2003

13,4867 €

Augmentation

0,80%

Fonctions	Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	343	4 625,95 €
Editorialiste	343	4 625,95 €
Rédacteur en chef adjoint	287	3 870,70 €
Secrétaire général de rédaction	270	3 641,42 €
Chef des informations	250	3 371,69 €
Premier Secrétaire de rédaction	235	3 169,39 €
Secrétaire de rédaction unique	235	3 169,39 €
Chef de service ou d'édition	225	3 034,52 €
Sous-chef de service	190	2 562,48 €
Grand reporter ou grand reporter cameraman	190	2 562,48 €
Secrétaire de rédaction	185	2 495,05 €
Rédacteur reporter 4e échelon	185	2 495,05 €
Reporter cameraman 4e échelon	185	2 495,05 €
Rédacteur reporter 3e échelon	175	2 360,18 €
Reporter cameraman 3e échelon	175	2 360,18 €
Secrétaire de rédaction adjoint	165	2 225,31 €
Rédacteur reporter 2e échelon	165	2 225,31 €
Reporter cameraman 2e échelon	165	2 225,31 €
Rédacteur reporter 1er échelon	155	2 090,45 €
Reporter cameraman 1er échelon	155	2 090,45 €
Sténographe rédacteur	140	1 888,14 €
Stagiaires		
+ de 18 mois	138	1 861,17 €
du 13e au 24e mois	125	1 685,84 €
du 4e au 12e mois	115	1 550,98 €
du 1er au 3e mois	100	1 348,67 €

Prime de langue +10 %

Plan minimum de carrière : le passage au 2e échelon des rédacteurs reporters et reporters cameramen 1er échelon (155) doit intervenir au plus tard 24 mois après la titularisation (stage accompli)